



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maîtres auxiliaires

Question écrite n° 19336

## Texte de la question

M. Patrick Leroy attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le problème du réemploi des maîtres auxiliaires lors de la rentrée scolaire 1998-1999. Des directives avaient été données aux recteurs d'académie, pour la rentrée 1997-1998, de réemployer l'ensemble des maîtres auxiliaires en fonctions durant les deux années scolaires précédentes. L'emploi étant une priorité pour l'actuel gouvernement, il lui demande s'il envisage de donner les mêmes consignes pour la prochaine rentrée.

## Texte de la réponse

Tous les maîtres auxiliaires qui avaient été employés durant les années scolaires 1995-1996 et 1996-1997 et réemployés en 1997-1998 ont, dès lors qu'ils avaient donné satisfaction sur le plan pédagogique et qu'ils en avaient fait la demande, été réemployés lors de la dernière rentrée scolaire. Des instruction en ce sens avaient été données aux responsables académiques dès le printemps dernier afin d'éviter toute interruption dans la gestion de ces personnels, notamment toute rupture dans le versement de leurs traitements. Une circulaire en date du 6 juillet 1998 est venue rappeler aux recteurs d'académie ces principes ainsi que les conditions pédagogiques de ce réemploi.

## Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Leroy](#)

**Circonscription :** Nord (19<sup>e</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 19336

**Rubrique :** Enseignement secondaire : personnel

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale, recherche et technologie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 septembre 1998, page 5147

**Réponse publiée le :** 9 novembre 1998, page 6152